

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Du mercredi 29 Janvier 2020

Le mercredi vingt- neuf Janvier deux mille vingt à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de la commune de GUEREINS.

Convocation du 24 Janvier 2020

### Etaient présents :

9

Monsieur Guy MORILLON, Madame Delphine TRONCI, Madame Anne GUYON, Monsieur Philippe RAYMOND, Madame Virginie GENOUILHAC, Monsieur Claude BOUCHEK, Madame Madame Isaline TEMPION, Monsieur Jacques MARAILLAC, Monsieur Thierry SEVES

### Etaient absents représentés :

2

Madame Béatrice GAMBINO (représentée par Monsieur Guy MORILLON)  
Monsieur Daniel MICHEL (représenté par Monsieur Thierry SEVES)

### Etait absent non représenté : 1

Florence SIVIGNON,

0

Madame Delphine TRONCI est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

### Question 1 : DIA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des déclarations d'Intention d'Aliéner.

- **Parcelles n° C 154**, d'une superficie totale de 02 a 80 ca, 5095 chemin de la casquette, le propriétaire M. Gerbet Michèle. Le nouvel acquéreur est M. Gabriel François PANTIGNY, originaire de Guéreins (01) pour un montant de 85 000€.
- **Parcelles n° C147**, d'une superficie totale de 140 m<sup>2</sup>, **C1036** superficie totale 589 m<sup>2</sup>, **C1100** superficie total 11 m<sup>2</sup>, **C1101** superficie totale 53m<sup>2</sup>, **C1102** superficie 106 m<sup>2</sup>, **C1104** superficie 50 m<sup>2</sup> situées 346 rue du centre, les propriétaires

Bernard Alice, Thomas Mireille, Thomas Françoise, Thomas Olivier, Rollet Simone, Bernard Brigitte, Bernard Thierry pour un montant de 105 000 euros. Le nouvel acquéreur est la SCI GOULE représentée par LEFEVRE Franck

- **Parcelles n° C 128** de 1113 M<sup>2</sup>, **C886** de 8264 m<sup>2</sup>, **C1304** de 247 m<sup>2</sup> situées au lieudit la GUILLOTIERE le propriétaire la société civile immobilière Ceregrain. Le nouvel acquéreur Optimum lotissement SAS 50 rue du baron 01090 Guéreins pour un montant de 613 764.02 euros.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ne souhaite pas préempter sur ces parcelles.

### **Question 2 : Devis sèches mains sanitaires Ecole et salle Claude Jacquet**

Monsieur le Maire présente le devis de la société Serge Guignier pour l'alimentation et l'installation de sèche mains dans les sanitaires de l'école et de la salle Claude Jacquet. Selon deux propositions l'une en INOX pour 5 244 TTC l'autre en ABS pour 4 572 TTC.

Cette installation permettra de remplacer les essuies mains papier générateurs de déchets et très coûteux.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 voix contre, autorise le Maire à signer le devis de la société Guignier pour un montant de 4 572 euros TTC.

### **Question 3 : Demande d'installation d'un miroir 2594 route de montmerle**

Mr Le Maire donne lecture de la lettre d'un administré demandant l'installation d'un miroir au 2594 route de Montmerle suite au manque de visibilité.

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

#### **Question 4 : Délibération sur 5 concessions**

Suite aux travaux de reprise des concessions du cimetière, il est apparu que dans la dernière délibération il manquait 5 tombes. Il convient donc de délibérer pour autoriser la commune à reprendre les concessions perpétuelles suivantes :

A37, A38, A39, A40, C44

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Le Maire à procéder à toutes les démarches administratives obligatoires afférentes à ces reprises de concessions perpétuelles.

#### **Question 5 : Achat de quatre casques pour les 3 secrétaires et le Maire**

Monsieur Le Maire présente un devis de la société ACRT de 1 001.04 HT pour la fourniture et l'installation de casques sans fil destinés aux 4 postes téléphoniques de la mairie.

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à signer le devis de la société ACRT

#### **Question 6 : Reprise de la voirie lotissement « les jardins de Marguerite »**

Mr Le Maire présente une lettre de l'association Syndicale Libre du Lotissement dit « Les jardins de Marguerite » demandant la rétrocession des parties communes dudit lotissement à la municipalité.

Monsieur Le Maire après être passé sur le site informe le conseil que la voirie et l'éclairage public seraient en état de reprise, qu'il conviendrait de négocier l'entretien des espaces verts par les colotis.

Il fait part également du courrier adressé par la communauté de commune concernant le réseau d'assainissement et les justificatifs à produire relatifs à son bon état.

Ce courrier sera adressé aux colotis et dès que ces derniers auront rendu les procès- verbaux exigés la question de la reprise pourra être reposée au conseil

Le conseil après avoir débattu attend les résultats pour se prononcer.

## **Question 7 : Convention gîte de la Calonne**

Mr la Maire présente une convention de prestation de services ayant pour objet de préciser les conditions et modalités d'exercice et de remboursement des services assurés par la commune de Guéreins au profit de la communauté de communes Val de Saône Centre dans la mesure où ces services sont nécessaires à la bonne gestion de l'équipement communautaire « Les gîtes de la Calonne ».

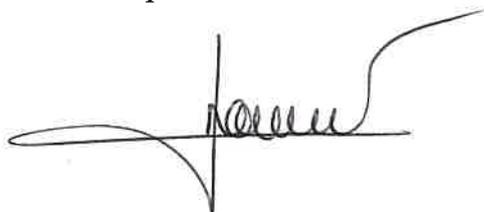
Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à signer ladite convention

### **Informations diverses :**

Une boîte à livres sera installée au centre du village à hauteur du pont de la Calonne.

La séance est levée à 21h50

Le secrétaire de séance,  
Delphine TRONCI



Le Maire,  
Guy MORILLON.

